



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103713</b>	De <b>M. Gilbert Collard</b> ( Non inscrit - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;justice</b>	<b>Tête d'analyse</b> >magistrats	<b>Analyse &gt; devoir de réserve. mise en œuvre.</b>
Question publiée au JO le : <b>04/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessaire réserve qui s'impose aux magistrats en exercice. Or un conseiller à la cour d'appel de Paris vient de prendre ouvertement position en faveur d'un candidat proche du président de la République en exercice et donc du PS. Il souhaiterait savoir si ce conseiller s'est préalablement mis en disponibilité ou bien si, dans le cas contraire, la chancellerie compte le sanctionner pour un grave manquement au devoir de réserve.